

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance :)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Héléne, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/05 en date du 22 mars 2021 approuvant le projet d'aménager une plate-forme sur la zone d'activités de Ville à Dunières.

Il expose que la commission « MAPA » de la collectivité s'est réunie le 14 novembre 2022 à 16h00 pour analyser les offres reçues et a souhaité demander un complément d'informations techniques au maître d'œuvre.

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/03

OBJET DE LA SEANCE :
ZA de VILLE (Dunières)

**Aménagement d'une
plateforme**

M. JURY fait alors part au Conseil Communautaire de la possibilité qui est donnée au Conseil Communautaire de donner délégation au Président (articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ; cette délégation comportant alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

M. JURY propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Président pour souscrire les marchés de travaux correspondants :

- Lot n°1 (Terrassement et réseaux) estimé à 291 600 €,
- Lot n°2 (Voirie) estimé à 34 260 €,
- Lot n°3 (plantations) estimé à 10 000 €,

avant l'engagement de la procédure de passation de ces marchés.

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111403-DE
Reçu le 18/11/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner délégation au Président pour souscrire les marchés de travaux relatifs au projet d'aménagement d'une plate-forme sur la zone d'activités de Ville à Dunières pour les lots n°1 (terrassement et réseaux) estimé à 291 600 €, n°2 (voirie) estimé à 34 260 € et n°3 (plantations) estimé à 10 000 €,
- charge M. le Président de signer les marchés correspondants dans le cadre de cette délégation.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111403-DE
Reçu le 18/11/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le